

Conditions de garantie SFA SWITZERLAND AG

pour les systèmes de relevage ; au 1er janvier 2019

Grâce à la surveillance continue des produits et au contrôle de la qualité, nous nous assurons que nos produits quittent nos locaux exempts de tous défauts. Dans le cas où un défaut se présenterait sur l'un de nos produits, nous assumons la garantie à partir du jour de l'installation, conformément aux dispositions suivantes.

- 3 ans sur toutes les séries de produits SFA
- 5 ans sur les séries de produits SFA UP et +

Les défauts couverts par la garantie sont réparés gratuitement par nos partenaires de service SFA présents dans toute la Suisse ainsi que par notre service après-vente d'usine à Wangen an der Aare. Aucun remboursement ne pourra être effectué si les travaux nécessaires pendant la période de garantie ne sont pas effectués par nos partenaires de service suisses ou par le service après-vente de l'usine de Wangen an der Aare, mais par d'autres entreprises. Dans des cas exceptionnels un remboursement aura lieu pour les frais qui auraient été engagés si notre service avait été effectué ultérieurement.

La garantie sur nos produits est de 3 à 5 ans, après enregistrement (postal ou en ligne) du produit acheté. Le montage et la mise en service par une personne compétente et conformément à la norme EN 12056-4 en sont la condition préalable. Notre service après-vente ou nos partenaires sont tenus de vérifier ces paramètres avant la mise en service. L'acheteur ou le client doit, sur demande, envoyer les preuves d'instruction et de montage nécessaires (mais aussi copie de la facture, bon de livraison, photos) de l'installation. SFA SWITZERLAND AG est en droit, le cas échéant, de déterminer le début de la période de garantie en fonction de la date de fabrication. L'accessibilité de l'équipement doit être garantie. Si tel n'est pas le cas, l'intervention fera l'objet d'un déplacement inutile et sera donc payante. Les matières fécales doivent être pompées par l'exploitant avant toutes réparations.

Sont exclus de notre garantie tous les dommages, dommages consécutifs à des vices, pertes, etc. qui sont dus à un fonctionnement défectueux ou incorrect, à une manipulation, une installation, une utilisation, un entretien ou au non-respect des instructions d'installation, d'utilisation, de nettoyage et d'entretien. Chaque produit est accompagné d'une notice de montage, d'une notice d'utilisation et d'une notice d'entretien. Sont également exclus les frais occasionnés par les différentes conditions de construction sur site et qui n'ont aucun lien direct avec nos produits, ainsi que les composants ou accessoires (pièces d'usure*) qui deviennent inutilisables avec le temps en raison de leur utilisation prévue. Les frais engagés par nos partenaires de service ou par SFA SWITZERLAND AG et non couverts par la garantie pour les raisons indiquées seront facturés par SFA SWITZERLAND AG au client. Les dommages de transport doivent être immédiatement signalés à SFA SWITZERLAND AG au moyen de fichiers d'image documentés. SFA SWITZERLAND AG n'est pas responsable des dommages de transport du deuxième ou troisième voyage.

En ce qui concerne les domaines d'intervention et d'installation, nous nous référons en outre aux normes DIN EN 12050 1-3 et 12056 avec annexe A. Nos usines sont certifiées ISO 9002 et nos produits sont fabriqués conformément aux normes européennes en vigueur. Nous attirons expressément l'attention sur le fait que selon la norme DIN EN 12050-3, l'utilisateur d'"installations de relevage à usage limité" (petites installations de relevage) doit disposer d'un WC au-dessus du niveau de refoulement et, pour cette raison, SFA SWITZERLAND AG ne rembourse aucun frais résultant de la non-utilisation d'une installation défectueuse. Le fabricant a le droit d'exiger des prestations supplémentaires.

* **Exemples de pièces d'usure** : Membranes, micro-interrupteurs, clapets anti-retour, condensateurs, sièges de WC, durites, matériaux de raccordement flexibles, etc.